

Droit / des artistes

Option : toutes les Options

Cycle : Master

Finalité : Spécialisé et Approfondi

Bloc : 1

Quadrimestre : 1

Volume horaire : 30 h (2 h / semaine)

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

**Lieu : Beaux-arts de Liège - École supérieure des arts
(BAL-ÉSA), rue des Anglais 21, Liège 4000**

**Enseignant : Christophe Menier,
c.meunier@intra-esavl.be**

COMPÉTENCES VISÉES

- Les objectifs du cours visent à sensibiliser l'étudiant aux problèmes qu'il peut rencontrer dans sa vie professionnelle, à l'informer de ses droits et obligations en tant qu'artiste.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- Le cours aborde les conditions générales de protection d'une œuvre artistique, tant sur le plan financier qu'au point de vue moral. Les caractéristiques propres à chaque œuvre sont analysées. Les œuvres sont étudiées en soulignant les limites de leur réalisation.

L'utilisation d'internet dans le domaine artistique pose quelques difficultés, quel est son intérêt, quand et comment l'utiliser ?

- La deuxième partie du cours établit le statut social de l'artiste et ses spécificités.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- La matière est exposée à l'aide d'exemples et de cas pratiques. Des exercices sont réalisés après chaque chapitre.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / PONDÉRATION

- Examen écrit.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.